

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 23 janvier 2017 à 19h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur monsieur le maire	Jean Mainguy
Madame la conseillère	Andrée St-Laurent
Messieurs les conseillers	Denis Bouchard
	Alain Lavoie
	Patrick Delisle

formant quorum.

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Était absente Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère.

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil le 9 janvier 2017. Un avis public a aussi été affiché en date du 10 janvier 2017 tel que requis par le Code municipal. Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération des sujets ci-dessous:

1. Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 598400 \$ en vertu des règlements d'emprunt 383A-10 et 447-16;
2. Résolution de concordance et de courte échéance pour les règlements d'emprunt 383A-10 et 447-16.

2017-01-27

Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 598 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt 383A-10 et 447-16

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 31 janvier 2017 au montant de 598 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 383A-10 et 447-16. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

58 700 \$	2,4 %	31 janvier 2018
60 300 \$	2,4 %	31 janvier 2019
61 900 \$	2,4 %	31 janvier 2020
63 700 \$	2,4 %	31 janvier 2021
353 800 \$	2,4 %	31 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

2017-01-28

Résolution de concordance et de courte échéance pour les règlements d'emprunt 383A-10 et 447-16

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite emprunter par billet un montant total de 598 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
383A-10	211 700 \$
383A-10	226 700 \$
447-16	160 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 598 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 383A-10 et 447-16 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 31 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	58 700 \$
2019	60 300 \$
2020	61 900 \$
2021	63 700 \$
2022	65 300 \$ (à payer en 2022)
2022	288 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rivière-à-Pierre émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 31 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 383A-10 et 447-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h45.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
et secrétaire-trésorière